



Communiqué de presse

01 juillet 2026

Une nouvelle campagne d'adhésion des communes à la charte du Parc national

Le 25 juin, les administrateurs du Parc national ont tenu leur assemblée plénière au siège de l'établissement public à Florac-Trois-Rivières. Suite aux élections municipales de mars, la composition du conseil d'administration a été partiellement renouvelée. Les administrateurs ont approuvé le lancement d'une nouvelle campagne d'adhésion des communes à la charte du territoire.

Suite aux élections municipales de mars, 4 nouveaux maires et 3 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont été élus au sein de l'assemblée pour un mandat qui court jusqu'au 20 décembre 2028. Pour les communes, il s'agit de Bernard Durand, maire de Florac-Trois-Rivières, Frédéric Godeux, maire de Molezon, Karine Miane-Huc, maire de Bédouès-Cocurès et Samuel Combernoux, maire de Bréau-Mars. Pour les EPCI, Audrey Malaval, représente la communauté de communes Mont Lozère, Matthieu Pascual, représente la communauté de communes Gorges Causses Cévennes et Christophe Boisson, président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. L'élection des vices-présidents aura lieu lors du prochain CA.

Les administrateurs ont délibéré sur :

Approbation du budget rectificatif n°1

En 2026, les effectifs du Parc sont stables et s'établissent à 84,3 Équivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) auxquels s'ajoutent 2,08 ETPT de contrats aidés ou liés à des projets subventionnés. Le budget global de 8 905 140 € d'autorisations d'engagement et de 8 678 592 € de crédits de paiement est alimenté par une dotation publique de l'OFB de 7 360 516 €.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Lancement d'une campagne d'adhésion des communes à la charte du PNC

En novembre 2025, les administrateurs ont approuvé la reconduction de la charte du territoire pour une durée de 15 ans. Cette décision a fait suite à une évaluation conduite par le bureau d'études *BRL ingénierie* qui a conclu que la charte était toujours pertinente. En complément, le Conseil d'administration (CA) a formulé des recommandations pour améliorer sa mise en œuvre. La reconduction de la charte entraîne de fait une reconduction de l'adhésion des communes pour 15 années supplémentaires, sauf avis contraire de leur part, sans que cela nécessite de nouvelle délibération pour ces communes. Cela ouvre également une nouvelle période d'adhésion pour les communes de l'aire optimale d'adhésion qui le souhaiteraient. Le CA a validé le principe d'une nouvelle période d'adhésion des communes à la charte du Parc jusqu'au 31 décembre 2026.

Approbation des modalités de chasse dans le cœur du Parc au titre de la campagne 2026-2027

Lors de la précédente saison de chasse, les taux de réalisation des plans de chasse ont été plutôt satisfaisants : 73 % pour le cerf, principalement sur le mont Lozère et l'Aigoual et 65 % pour le chevreuil notamment sur le mont Lozère. Suite à une large consultation effectuée lors de 5 sous-commissions cynégétiques, les administrateurs ont approuvé une légère baisse des attributions de chasse pour le cerf et une légère augmentation des attributions pour le chevreuil pour la saison 2026/2027. L'objectif est de maintenir la pression de chasse pour faire diminuer les populations de cervidés et les dégâts qu'ils peuvent provoquer aux forestiers ou aux agriculteurs.

Informations

Déclinaison opérationnelle des recommandations pour la charte

La reconduction de la charte par les administrateurs en novembre 2025 a été assortie de 13 recommandations pour améliorer sa mise en œuvre. Il s'agit de 5 recommandations transversales sur le changement climatique, la coopération, l'appropriation collective, le suivi de l'évaluation et la gouvernance. Les 8 recommandations thématiques concernent le suivi des paysages/espèces-habitats, la stratégie de conservation, l'eau, l'agriculture et le pastoralisme, la gestion sylvicole, l'architecture et le patrimoine culturel. Le Conseil économique social et culturel, le Conseil scientifique et les commissions thématiques présenteront leurs propositions au CA de novembre et un programme d'action pluriannuel sera validé début 2027.

Bilan des actions IPAMAC

L'association Interparcs du Massif Central (IPAMAC) rassemble 11 parcs naturels dont le Parc national des Cévennes. Des financements de l'État et de l'Europe permettent la mise en œuvre d'expérimentations et d'actions innovantes en faveur du développement durable et de l'aménagement.

Exemples d'actions dans le Parc national des Cévennes :

- > Développement d'un tourisme durable et de l'itinérance : résidence artistique sur le changement climatique et accompagnement pour la mise en œuvre de deux aires de bivouac
- > Biodiversité : concours du SylvoTrophée et journées techniques sur le pastoralisme
- > Habitabilité : organisation de journées d'échanges et visites de tiers-lieux.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières